

« A LA TENTATION »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 3, Place du Marché
(77170) BRIE-COMTE-ROBERT
RCS MELUN 834 484 487

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE EN DATE DU 5 JANVIER 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,
le 5 janvier,

- **M. Abdelouahd**, propriétaire de 80 actions, demeurant 6 impasse de la Chapelle (75018) PARIS, agissant en qualité de seul et unique associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « A LA TENTATION » au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 3, Place du Marché (77170) BRIE-COMTE-ROBERT immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 834 484 487, s'est réuni ce jour au siège social **(la Société)**.

Il indique avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou par les stipulations statutaires, et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

L'associé unique a pris les décisions ci-dessous se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Adoption des statuts refondus suite au passage de la Société sous sa forme de SAS pluripersonnelle en SAS unipersonnelle,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président

L'associée unique, connaissance prise des statuts de la Société et de la lettre par laquelle M. Mohamed BARRAOUI a indiqué démissionner de son mandat social de Président de la Société avec effet ce jour :

- **accepte** la lettre de démission de M. Mohamed BARRAOUI de son mandat social de Président à compter du 5 janvier 2024, le dispense le cas échéant du préavis et du formalisme requis en pareille occasion, lui donne quitus de sa gestion et le remercie pour l'exécution de son mandat au sein de la Société jusqu'à ce jour.

- **constate** la démission de M. Mohamed BARRAOUI de son mandat social de Président de la Société avec effet au 5 janvier 2024,
- **décide** la nomination de :

M. Abdelouahd BOULAID, né le 30/06/1975 à TINGHIR (Maroc), de nationalité Française, demeurant 6 impasse de la Chapelle (75018) PARIS.

en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et sans limitation de durée.

- **prend acte que** M. Abdelouahd BOULAID exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et des stipulations statutaires qu'il a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'était frappé d'aucune des incapacités ou déchéances de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements en vigueur ainsi que les statuts de la Société pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

Adoption des statuts refondus de la Société

L'associée unique, connaissance prise du projet de statuts modifiés et refondus de la Société suite au passage de sa forme de SAS pluripersonnelle en SAS unipersonnelle,

- **décide** de modifier et refondre les statuts de la Société pour tenir compte de son passage de SAS pluripersonnelle en SAS unipersonnelle,
- **adopte** article par article, puis dans son ensemble le nouveau texte des statuts modifiés et refondus de la Société pour tenir compte de son passage de SAS pluripersonnelle en SAS unipersonnelle.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi.

Le présent procès-verbal constatant les décisions de l'associé unique en date du 5 janvier 2024 sera mentionné dans le registre des assemblées générales de la Société tenu au siège de la Société.

Abdelouahd BOULAID, associé unique
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Bon pour acceptation des fonctions de président